

NUMÉRO E-E115533

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2025

ÉDITÉ LE

06/05/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2016

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 30/10/2023
7 622

Raison sociale : GERARD COLSON (ETABLISSEMENTS)

21 BIS ROUTE DE LE CATEAU
59530 ENGLEFONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 313802118

Siret : 313 802 118 00031

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 02618K

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146877897

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146877897

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 03 27 27 50 13

Portable : 06 87 40 28 26

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlcolson@orange.fr

Responsabilité légale :

HANQUEZ JP PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	22/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	06/05/2024
o Poêle ou insert bois	06/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	27/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/10/2021
o Ventilation mécanique	16/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.